



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

Saint-Denis, le **20 AVR 2022**

Arrêté n°  **720**

Portant nomination du conseil médical de La Réunion

**LE PREFET DE LA REUNION**

Chevalier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

**VU** le Code général de la fonction publique ;

**VU** l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020 portant diverses dispositions en matière de santé et de famille dans la fonction publique ;

**VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

**VU** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

**VU** le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

**VU** l'arrêté n° 2147 du 5 juin 2019 établissant la liste des médecins agréés du département de La Réunion pour l'organisation des commissions de réforme et des comités médicaux, l'admission aux emplois publics et le régime des congés maladies ;

**VU** l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT préfet de la Région Réunion, préfet de La Réunion ;

**Sur proposition** de Mme Damienne VERGUIN, directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de La Réunion ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Le conseil médical du département de La Réunion est composé des médecins agréés auprès du Préfet de La Réunion, dont les noms figurent ci-après :

Titulaires :

- Docteur Christian LASSALLE, médecin agréé en Santé Publique ;
- Docteur Alain DOMERCQ, médecin agréé en Médecine Générale ;
- Docteur Olivier DUPUIS, médecin agréé en Médecine Générale.

Suppléants :

- Docteur Caroline BRO, médecin agréé en Médecine Générale ;
- Docteur Christian CAPDEVILLE, médecin agréé en Médecine Générale ;
- Docteur Gilles BOURDIOL, médecin agréé en Psychiatrie ;
- Docteur Hervé COCAUD, médecin agréé en Psychiatrie ;
- Docteur Jean-Marie KALOMBA, médecin agréé en chirurgie orthopédique et traumatologique ;
- Docteur Jean-Marc LAVILLE, médecin agréé en chirurgie orthopédique et traumatologique ;
- Docteur Claude ARVIN-BEROD, médecin agréé en pneumologie.

**ARTICLE 2**

La présidence du conseil médical de La Réunion est assurée par le docteur Christian LASSALLE.

**ARTICLE 3**

Les médecins désignés sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

  
Jacques BILLANT